

REF : DY/JDG/SC
SERVICE DES FINANCES

PUBLIE LE 17 NOV. 2025

ARRETE

Portant décision budgétaire

2025_543

Objet : décision budgétaire portant transfert de crédits entre chapitres au sein de la section Fonctionnement - Budget annexe Restauration Collective

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du 25 juin 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune de Salon de Provence, modifié par la délibération du 15 décembre 2021, et autorisant au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la nécessité de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers,

Considérant que cette dépense doit être engagée en section fonctionnement sur le chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations »,

Considérant que les crédits prévus au budget 2025 pour cette dépense sont insuffisants,

DECIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 – D'abonder de 10 554,00 € le chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations », article 6817 service 2210, du budget annexe Restauration Collective, en procédant à un transfert entre chapitres au sein de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 67 « charges spécifiques », article 673, service 4400.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 013-211301031-20251107-2025_543-AR



PUBLIÉ LE 13 NOV 2025

ARTICLE 2 – Lors d'un prochain conseil municipal, Monsieur le Maire rendra compte dans le cadre d'une délibération portant décision modificative du budget annexe Restauration Collective de l'emploi des crédits.

Fait à Salon-de-Provence,

Le

7 NOV. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ytiner', written over a circular stamp.

David YTINER

Adjoint délégué aux finances